

**Zeitschrift:** Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques  
**Herausgeber:** Revue de Théologie et de Philosophie  
**Band:** 8 (1875)

**Buchbesprechung:** Théologie

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# BULLETIN

---

## THÉOLOGIE

---

BOEHL. — RECHERCHES SUR UNE BIBLE EN LANGUE VULGAIRE EN USAGE DU TEMPS DE JÉSUS, ET SUR LES RAPPORTS DE CETTE BIBLE AVEC LA VERSION DES SEPTANTE <sup>1</sup>.

Dans l'intéressante publication que voici, l'un des professeurs de la faculté de théologie protestante de Vienne en Autriche nous associe aux recherches qu'il a entreprises pour arriver à une solution nouvelle et plus satisfaisante d'un problème fameux et sans cesse renaissant. Il s'agit des *citations de l'Ancien Testament dans les écrits du Nouveau*. Comment expliquer ce fait étrange que, dans la grande majorité des cas, ces citations, au lieu d'être conformes à l'original *hébreu*, sont empruntées à la version *grecque* dite des Septante, ou du moins se rapprochent de cette *traduction* plus que de l'*original* ?

Les explications qu'on donne ordinairement de ce fait sont absolument insuffisantes. A les examiner de près, dit notre auteur, elles se trouvent toutes tourner dans un cercle vicieux qui, réduit à sa plus simple expression, revient à dire : Les Septante jouissaient d'une si grande autorité parce que les apôtres en faisaient généralement usage, et les apôtres en faisaient usage, parce que cette version jouissait d'une grande autorité auprès des Juifs hellénistes. Au lieu de tourner pareillement la difficulté, ou ce qui est encore plus commode, de passer à côté en fermant prudemment les yeux pour ne pas la voir, certains critiques ont voulu l'attaquer bravement de front, en cherchant à démontrer que Jésus et ses disciples faisaient eux-mêmes usage de la langue *grecque*, devenue dominante depuis les conquêtes d'Alexandre le grand, et que dès lors il n'est pas

<sup>1</sup> *Forschungen nach einer Volksbibel zur Zeit Jesu und deren Zusammenhang mit der Septuaginta-Uebersetzung*, von Eduard Böhl, Doktor der Philosophie und Theologie, etc. Wien, 1873. Wilhelm Braumüller. V et 224 pag.

étonnant que les textes de l'Ancien Testament soient habituellement cités, expliqués et appliqués dans le Nouveau sous une forme dérivant de la version grecque. Telle était déjà au XVII<sup>e</sup> siècle l'opinion d'Isaac Vossius; telle est aussi l'opinion soutenue naguère par un Anglais, M. Alexandre Roberts, dans un ouvrage sur les évangiles qui n'est pas sans mérite.

M. Bœhl s'est donné la peine de la réfuter longuement. Il commence par établir une fois de plus ce qu'on n'aurait jamais dû mettre sérieusement en doute, à savoir que Jésus et ses disciples, de même que leurs compatriotes, parlaient un patois araméen que le Nouveau Testament désigne par le mot *ἑβραϊστί*, d'où il résulte que la solution renouvelée de Vossius est inacceptable, et qu'il faut tenter une nouvelle voie pour parvenir à expliquer l'influence si générale et si prononcée de la version alexandrine sur les auteurs du Nouveau Testament. Toutes les difficultés s'aplanissent, dit l'auteur des *Recherches*, si l'on parvient à démontrer que les particularités qu'offrent les citations de l'Ancien Testament dans les discours du Seigneur et les écrits de ses disciples ont leur source dans une bible populaire (*Volksbibel*) qui, indépendamment de son idiome araméen, était à peu près identique avec la bible grecque des Septante; si, en d'autres termes, on réussit à démontrer *que les citations étaient faites d'après un targoum palestinien composé sur la bible des Juifs d'Alexandrie*. C'est cette démonstration que M. Bœhl aspire à fournir. Quelque jugement que l'on porte sur la solution proposée, on ne saurait lui contester le double mérite de la nouveauté et de la simplicité. Lors même qu'on se refuserait à l'adopter et qu'on ne saurait reconnaître à plusieurs des preuves alléguées la valeur que leur attribue le critique, il y a dans son livre des matériaux importants pour l'histoire du texte biblique et des idées qui feront leur chemin.

En un sujet pareil, la valeur et la force d'un ouvrage résident nécessairement dans les recherches de détail. Résumer un semblable travail est impossible. Essayons pourtant d'en donner une idée.

Avant tout, dit M. Bœhl, il est indispensable de soumettre à une révision complète l'histoire des Septante. Il faut dresser tout de nouveau l'acte de naissance de cette version, suivre sa propagation dans le monde ancien, particulièrement en Orient, et étudier spécialement les rapports qui existent entre elle et les targoums juifs les plus anciens. C'est à cette *révision de l'histoire des LXX* qu'est consacré tout le chapitre second, de beaucoup le plus étendu de l'ouvrage.

Après une description vivante et instructive de l'état florissant d'Alexandrie sous les premiers Ptolémées et de tout ce que ces princes firent en faveur des sciences, des lettres et des arts, l'auteur aborde la question de date : sous lequel des Ptolémées fut faite la traduction grecque de l'Ancien Testament ? Contrairement à l'opinion généralement reçue de nos jours, il cherche à établir, d'après le prologue du livre de Sirach : que Sirach le Jeune vint en Egypte non pas sous Evergète II, dit Physcon, le septième des Ptolémées, vers 130 avant Jésus-Christ, mais sous Evergète I<sup>er</sup>, le troisième de la dynastie, soit environ cent ans plus tôt ; — que, à cette époque, la traduction grecque de la Loi, des Prophètes « et des autres livres » (hagiographes) existait déjà à Alexandrie, et que ce fut la découverte d'un exemplaire de cette traduction qui suggéra à Sirach le Jeune l'idée de traduire aussi, à l'usage de ses coreligionnaires alexandrins, l'ouvrage de son grand-père. Voilà pour le *terminus ad quem*. Mais où placer le *terminus a quo* ? L'auteur en appelle à divers témoignages, notamment à un fragment du péripatéticien juif, Aristobule, qui fut le précepteur de Ptolémée VI, Philométor (180-145), ainsi qu'à la fameuse lettre du Pseudo-Aristée. De l'étude critique de ces témoignages il résulte pour lui : que la traduction des *νομια*, c'est-à-dire des livres relatifs à la Loi des Juifs, fut commencée dès les premiers temps de Ptolémée II, Philadelphie ; que cette œuvre fut entreprise à l'instigation du savant et influent Démétrius de Phalère, et que, une fois l'impulsion donnée, l'œuvre fut non-seulement poursuivie mais *achevée* (?) sous ce même règne, 285-247, malgré la disgrâce où son premier instigateur et patron ne tarda pas à tomber.

Cette version présentait sans doute de nombreuses imperfections. Mais ces imperfections ne l'empêchèrent pas d'acquérir de prime abord une très grande autorité dans la synagogue et dans l'église, grâce à l'oubli, déjà très général alors, de la langue originale. Cette autorité ne fut reniée par les Juifs qu'à la suite de leurs débats avec les chrétiens, au sujet des passages messianiques, pour être remplacée par celle du traducteur juif Aquilas (cent trente ans après J.-C.) Ce qui prouve combien fut considérable l'influence exercée par les LXX sur leurs contemporains et sur les générations subséquentes, c'est qu'on en trouve des traces non-seulement dans les écrits de Philon et de Josèphe, mais dans ceux de Bérose, de Manéthon, et d'autres auteurs tant grecs qu'hellénisants, tels que Callimaque, Théocrite, Hécatee, Mégasthène (?). Les apocryphes, parmi

eux surtout Sirach et le premier livre des Maccabées, présentent à chaque page des tournures empruntées aux LXX, et plusieurs versions anciennes, l'Itala, la Pechito, l'éthiopienne, en dépendent plus ou moins directement.

Il y a plus : la Palestine elle-même n'a pas échappé à cette influence. Et comment l'eût-elle pu ? L'expédition d'Alexandre le Grand y avait frayé les voies à l'hellénisme, qui ne tarda pas à l'envahir aussi bien que tous les pays voisins. Pendant de longues années, Jérusalem et Alexandrie furent assujetties à un seul et même sceptre, ce qui dut établir entre elles de fréquentes et étroites relations. Le public cultivé, les hommes influents, en Palestine, se familiarisèrent avec la culture et les lettres helléniques. Bientôt même des docteurs de la loi allaient prendre des noms grecs, témoin cet Antigone de Sokho qui fut le maître de Sadok, le fondateur du parti sadducéen. Et avec tout cela, celui de tous les livres écrits en grec qui intéressait au premier chef les Juifs, la Bible des LXX, aurait passé inaperçue ! Déjà *a priori* cela n'est pas croyable. Mais, dit M. Bœhl, on n'en est pas réduit à de simples présomptions. Il existe des preuves positives du droit de cité accordé aux LXX en Palestine, et de l'influence très directe qu'ils y ont exercée, assez longtemps déjà avant l'ère chrétienne. La trace la plus saillante, notre critique la découvre dans le Pentateuque *hébræo-samaritain*. Déjà le premier éditeur de celui-ci, Jean Morin, avait remarqué l'accord étonnant qui existait entre lui et les LXX. Cet accord ne saurait être fortuit. Il faut, ou bien que les LXX aient suivi le code samaritain, comme le pense Kohn (*De Pentateucho samaritano*, Breslau, 1865); ou que le code samaritain ait été rédigé d'après les LXX; ou enfin que les auteurs de l'une et de l'autre des deux versions aient puisé à une source commune, comme le voulait Gesenius (*De Pentat. sam. origine, idole et auctoritate*, Halle 1815). M. Bœhl cherche à démontrer, par l'histoire de la dissidence samaritaine et par l'étude comparée d'un grand nombre de passages, que le Pentateuque samaritain a été modelé sur les LXX, sauf que les diascévastes samaritains se sont permis sur certains points des changements plus profonds, de véritables attentats contre le texte original, et cela dans l'intérêt de leur particularisme national. (Par ex. Gen. XXII, 2; Ex. XX, 17; Deut XXVII, 4.)

Si l'on demande d'où viennent les nombreuses *additions* ou *interpolations* qui se rencontrent dans les LXX et qui de là ont passé dans le Pentateuque samaritain, notre auteur constate qu'elles n'ont pas

toutes le même caractère et que par conséquent elles n'ont pas une seule et même origine. Il distingue à cet égard les additions qu'on trouve dans la version du Pentateuque de celles que présentent les autres livres. Dans le Pentateuque, où la traduction se caractérise très avantageusement par une intelligence plus pleine et plus égale du texte original et par un attachement moins servile à la lettre de ce dernier, les additions ont quelque chose d'éminemment systématique. Elles sont faites en général *d'après les passages parallèles*, dans l'intérêt, sans doute, de la clarté ; dans le but, aussi, d'harmoniser entre eux et de compléter les uns par les autres les passages qui semblaient en avoir besoin ; enfin, dans l'intention charitable de faire disparaître autant que possible du texte sacré de la Loi ce qui aurait pu devenir une pierre d'achoppement pour le commun des lecteurs. Or ces additions systématiques particulières au Pentateuque ne proviendraient pas des traducteurs de l'époque de Ptolémée Philadelphie, mais d'une *version plus ancienne* de la Loi, dont ces traducteurs se seraient servis comme d'une base pour leur propre travail. En effet, le même Aristobule dont il a déjà été question, dit (?) dans un commentaire sur la Loi de Moïse, qu'il dédia au roi Philométor, que du temps de Démétrius de Phalère il existait déjà une version grecque du Pentateuque, que cette version était antérieure à Alexandre et même à la domination persane (?) et que ce fut par elle que Platon avait appris à connaître la législation mosaïque. (Voir Eusèbe, *Præp évang.* XIII, 12.)

Dans la traduction des autres livres, où domine en général le principe de la *littéralité*, les additions ou interpolations ont un caractère sensiblement différent, elles sont beaucoup moins méthodiques. Les unes doivent leur origine à la hâte très visible avec laquelle certains livres ont été traduits, à des conjectures téméraires par lesquelles les traducteurs se tiraient d'affaire dans les passages embarrassants, à des erreurs de ponctuation et de construction. D'autres, d'un cachet tout à fait *targoumique*, n'ont pénétré dans l'œuvre des LXX qu'*après son introduction en Palestine*, et sa traduction en langue vulgaire, c'est-à-dire araméenne. C'est de là, de ces LXX *devenus targoum palestinien*, qu'elles auraient ensuite été reportées peu à peu, en langue grecque, dans les LXX *primitifs*, contribuant ainsi pour une large part à l'horrible confusion où se trouvait le texte de la version alexandrine au moment où Origène prit la courageuse résolution de le purger dans la mesure du possible. Ces additions targoumiques, fréquentes surtout dans les livres de Samuel et

des Rois et dans le livre des Proverbes, se caractérisent par la tendance à éclaircir et aplanir le texte, à effacer ce qui semblait inconvenant, à lever les contradictions, à faire disparaître ce qui pouvait prêter à des conceptions indignes de Dieu et des saints hommes. Çà et là, elles ont un caractère dogmatique qui dépasse manifestement l'horizon des traducteurs alexandrins, mais qui est d'autant plus dans l'esprit des targoumistes palestiniens. Telle est cette glose ajoutée à la fin du livre de Job : « Or il est écrit qu'il ressuscitera un jour avec ceux que le Seigneur ressuscitera, » par où le targoumiste, s'appuyant sur l'espérance exprimée au chap. XIX, tenait à bien établir que si Job « mourut vieux et rassasié de jours, » ce ne fut pas à tout jamais.

Ces traces d'un remaniement targoumique auquel l'œuvre des traducteurs alexandrins fut soumise en Palestine amènent notre auteur à décrire avec quelque détail le *développement de la littérature targoumique*, depuis ses premiers commencements jusqu'au targoum de Jérusalem ou de Pseudo-Jonathan, où l'accommodation halachique et l'amplification haggadique ont presque complètement supplanté la simple traduction. Ce chapitre est sans contredit une des meilleures parties de l'ouvrage. Rigoureusement parlant, il constitue un hors-d'œuvre, du moins dans les proportions que l'auteur lui a données. Mais il est plein de remarques intéressantes et de faits peu connus. Nous regrettons que par la nature même de son contenu il se refuse, plus que toute autre partie du livre, à une analyse sommaire.

Après cette digression, M. Bœhl consacre un nouveau chapitre, le quatrième, à la démonstration de cette thèse que son *targoum palestinien*, c'est-à-dire la version des LXX devenue targoum en passant par la Palestine, n'est autre chose que la *Συριακή βιβλος*, la *Bible écrite en syriaque*, c'est-à-dire en dialecte syro-chaldaïque, dont l'existence est attestée par l'addition au livre de Job qui se trouve dans les LXX. Cette notice additionnelle provient sans doute d'un diascévaste qui croyait bien faire en enrichissant le texte alexandrin des gloses qui s'étaient ajoutées à son *alter ego* de Palestine.

Cette « Bible syriaque, » identique avec la version alexandrine traduite en langue palestinienne vulgaire, aurait été la *bible du peuple* pendant le siècle qui précéda la ruine du second temple. Seuls les hommes de lettres connaissaient alors suffisamment l'ancienne langue nationale pour être en état de consulter l'original hébreu. La grande masse des illettrés, des *ιδιωται*, en était réduite à se servir de la paraphrase faite d'après la traduction alexandrine, traduction en quel-

que sorte officielle et approuvée, paraît-il, par le sanhédrin <sup>1</sup>. C'est donc ce targoum qui était en usage quand Jésus vint au monde. C'est sous cette forme que lui et ses disciples connaissaient l'Ancien Testament. C'est de cette version populaire qu'ils tiraient leurs citations. Ainsi seulement on s'explique comment il peut se faire que, non seulement dans la bouche ou sous la plume de chrétiens *hellénistes*, mais dans la bouche même et sous la plume de chrétiens juifs et *palestiniens*, les passages de l'Ancien Testament se présentent sous une forme qui se rapproche de la version des LXX beaucoup plus que de l'original. C'est que personne, dans les communautés chrétiennes, pas plus en Palestine qu'en Grèce, ne se servait de l'original. *Les fidèles ne connaissaient l'Ancien Testament que par les LXX* : ceux dont le grec était la langue maternelle, par le texte alexandrin; ceux d'origine palestinienne, par le canal de leur targoum syro-chaldéen. Aussi, dans les conflits qui s'élevèrent entre les chrétiens juifs et les chrétiens d'entre les gentils, n'est-il pas une seule fois question de discussions provoquées par des différences entre le texte hébreu et le texte grec, ce qui n'aurait pu manquer d'arriver si ces deux textes s'étaient trouvés en présence au sein des églises naissantes. Comment, dans ce fait, ne pas reconnaître une direction vraiment providentielle? Assurément la traduction, sous l'une et l'autre de ses formes, ne rendait que bien imparfaitement le sens exact de l'original. Mais quelque imparfaite qu'elle soit aux yeux du philologue et du théologien, elle répondait plus que suffisamment aux besoins pratiques. L'esprit de Dieu peut souffler même dans une version qui laisse beaucoup à désirer dans les détails.

En voilà assez, pensons-nous, pour rendre attentif aux savantes et ingénieuses recherches du professeur viennois, et pour engager tous ceux que préoccupe la question des citations de l'Ancien Testament dans le Nouveau à étudier de plus près un ouvrage qui, c'est du moins notre avis, ne résout pas la question posée, mais la fait entrer dans une phase nouvelle.

H. V.

<sup>1</sup> M. Bœhl est porté à croire que son nom de *version des Septante* lui venait précisément de ce qu'elle avait été patronnée et approuvée par les Septante du Sanhédrin, à peu près comme la version hollandaise composée par ordre des députés des États au Synode de Dortrecht reçut le nom de *Bible des États*.